

# PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

**SOULTZ-LES-BAINS**

## LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Elaboration le : 18/02/2001  
Modification n°1 le : 31/03/2001  
Modification n°2 le : 28/10/2005  
Modification n°3 le : 03/07/2009  
Modification n°4 le : 07/07/2011  
Modification n°5 le : 07/09/2012  
Modification n°6 le : 04/07/2014  
RNU le : 27/03/2017

TOPOS



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique  
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI



### REVISION DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU

#### APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Municipal du 13 avril 2018,

A Soultz-Les-Bains,  
le 13 avril 2018

Le Maire,  
Guy SCHMITT



	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de(*) servitudes				
<b>SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE</b>		I				
<b>Patrimoine Culturel</b>		IB				
<b>Monuments Historiques</b>		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés</p> <p><u>Eglise</u> Saint Maurice</p> <p>13, rue Saint Maurice. <u>Maison</u> : façades et toitures</p> <p>Périmètre de protection modifié</p>	<p>Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29</p>	<p>Arrêté préfectoral du 10 avril 1996</p> <p>Arrêté préfectoral du 27 novembre 1997</p> <p>Délibération du Conseil Municipal du 7 septembre 2012</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin Palais du Rhin 2, place de la République 67082 Strasbourg</p> <p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de(*) servitudes				
<b>SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS</b>		<b>II</b>				
<b>Circulation aérienne</b>		<b>IIDe</b>				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement  ( <u>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S./P.L.U. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives</u> )	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire Division Régulation Economique et développement durable Aéroport de Strasbourg-Entzheim 67836 Tanneries Cedex Service National de
<b>Télécommunications</b>		<b>IIE</b>				
	PT1	IIE1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques  <b>Centre radioélectrique du lieu-dit "CAMP LEGER"</b> - zone de garde (A=1120 mètres / B=1085 mètres) - zone de protection (A=3120 mètres/ B=3085 mètres)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.57 à L.62-1 Articles R.27 à R.39	Décret du 9 septembre 1975	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz Quartier de Lattre de Tassigny BP N° 70023 – 57044 METZ cedex 1

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de(*) servitudes				
	PT2	IIE2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles  <b><u>Centre radioélectrique du lieu-dit "CAMP LEGER"</u></b>  - zone primaire (A=520 mètres / B=485 mètres) - zone secondaire (A=2120 mètres / B=2085 mètres)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1	Décret du 9 septembre 1975	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz Quartier de Lattre de Tassigny BP N° 70023 – 57044 METZ cedex 1
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication  <u>Câble de transmission FT N°1</u> <u>Câble de transmission FT N°2</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L.48	câbles posés en domaine SNCF	ORANGE UPR NORD EST 5, rue Périgot 57000 METZ
<b>SERVITUDES RELATIVES A LA DEFENSE NATIONALE</b>		<b>III</b>				
	Ar5	III4	Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires  <b><u>Groupe fortifié du lieu-dit "MUTZIG BERG"</u></b>	Lois du 8 juillet 1791, du 17 juillet 1819 et du 10 juillet 1851 Code de la Défense Articles L 5114-1 à L 5114-3	Décret du 16/2/1932 Décret du 27/6/2001	Service d'infrastructure de la défense (SID) USID-STRASBOURG / SGP 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de(*) servitudes				
<b>SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES</b>		<b>IV</b>				
<b>Sécurité publique</b>		<b>IVB</b>				
	PM1	IVB4	Documents valant plan de prévention des risques naturels prévisibles  <b><u>Zones inondables de la Bruche</u></b>	Code de l'Environnement Article L 562-6	Arrêté préfectoral du 25 novembre 1992	Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
<b>Sécurité publique</b>		<b>IVB</b>				
	PM1	IVB4	Plan de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - document valant PPRN  <b><u>Plan de prévention du risque d'inondation du bassin versant de la MOSSIG (PPRi du bassin versant de la Mossig)</u></b>	Code de l'Environnement Articles L 562-1 et suivants Code Minier article 94	Arrêté préfectoral du 29 janvier 2007	Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

**NON SOUMIS A SERVITUDES :**

- ligne HTA 20 kv Westhoffen-Soultz les Bains (B293)
- ligne HTA 20 kv Avolsheim R.D. Fauvettes (B610)